

RAPPORT ANNUEL

Exercice au 31 décembre 2018



OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN

Sicav Obligations et autres titres de créances
internationaux

Commercialisateur

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Société de Gestion par délégation

OFI ASSET MANAGEMENT - 22 rue Vernier - 75017 Paris

Dépositaire et Conservateur

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Gestion administrative et comptable :

SOCIETE GENERALE - 29 Boulevard Haussmann - 75009 Paris

Sommaire

Conseil d'Administration

Rapport de Gestion

Comptes Annuels
au 31 décembre 2018

Conseil d'Administration de la Sicav OFI GLOBAL ABSOLUTE RETURN

Président

Monsieur Maurice RONAT
2 allée des Alouettes
42400 L'HORME

Administrateurs

OFIVALMO PARTENAIRES
20-22 rue Vernier
75017 PARIS
Représentée par Monsieur Jean-Pierre GRIMAUD

Monsieur Vincent RIBUOT
19 avenue Alcime Albert
92700 COLOMBES

Monsieur Franck DUSSOGE
16 route des Pins
69630 CHAPONOST

Monsieur Jean-Marie MERCADAL
40 rue Chardon Lagache
75016 PARIS

Directeur

Monsieur Yannick LOPEZ

Commissaire aux Comptes

Cabinet **APLITEC**
4-14 rue Ferrus
75014 PARIS
Représenté par Monsieur Bruno DECHANCÉ

PROJET DE RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SICAV OFI GLOBAL ABSOLUTE RETURN

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale, conformément à la Loi et aux Statuts, afin de vous rendre compte de l'activité de votre société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018 et pour en soumettre les résultats à votre approbation.

ORIENTATION DE GESTION

Objectif de gestion

La SICAV a pour objectif de réaliser une performance supérieure à celle de l'EONIA + 150 bp sur la période de placement recommandée, supérieure à 2 ans.

Indicateur de référence

L'indicateur de référence auquel l'investisseur pourra comparer la performance de la SICAV est celle de l'EONIA + 150 bp. L'indice EONIA (Euro Overnight Index Average) correspond à la moyenne des taux au jour le jour de la zone euro, il est calculé par la Banque Centrale Européenne et représente le taux sans risque européen. (Pour plus d'information sur cet indice : www.fbe.be).

Stratégie de gestion

La stratégie d'investissement vise à constituer un OPCVM d'allocation obligatoire diversifiée, composé principalement d'emprunts émis ou garantis par un Etat membre de l'OCDE ou une entreprise (corporate ou financière) incorporée dans un Etat membre de l'OCDE. Les émissions dans lesquelles investira l'OPCVM seront libellées (au minimum 60%) en euros.

La définition des poids alloués sera déterminée sur une base mensuelle par OFI ASSET MANAGEMENT. Le conseiller en allocation (la société AAA ic) aura pour rôle de vérifier sur une base statistique, que l'allocation envisagée par le gérant est compatible avec le niveau de perte maximum déterminé. Dans le cas où l'allocation envisagée par le gérant ne serait pas compatible avec le niveau de perte maximum déterminé, le conseiller en allocation indiquera au gérant l'allocation qui se rapproche le plus de celle envisagée par ce dernier et étant compatible avec le niveau de perte maximum déterminé. Néanmoins, les prises de décisions d'investissement restent discrétionnaires et incombent à la Société de Gestion.

La politique de gestion est discrétionnaire et consiste à utiliser les différentes classes d'actifs listées ci-dessus. La SICAV ne se fixe aucune limite de maturité par titre. Le niveau de sensibilité du portefeuille et le positionnement sur les courbes seront gérés de façon active. Toutefois, La sensibilité globale du portefeuille sera comprise entre [-2 et 7].

Le portefeuille est construit et géré à partir de plusieurs niveaux d'analyses que sont : l'analyse globale du risque du portefeuille – l'analyse fondamentale des marchés – l'analyse de la valeur relative des titres – l'analyse du risque pays. Cette stratégie permet d'allouer de façon dynamique le portefeuille sur des instruments de taux.

Le portefeuille est ensuite composé en prenant en compte les contraintes suivantes :

- La SICAV est majoritairement investie dans des emprunts libellés en euro ;
- La SICAV peut investir jusqu'à 40% de l'actif net dans des emprunts libellés en d'autres devises que l'euro ; le risque de change sera couvert de manière à réduire l'exposition nette aux devises à moins de 10% de l'actif net ;
- La SICAV peut être investie en instruments du marché monétaire jusqu'à 100% de l'Actif Net.

* Contrainte de sensibilité taux : l'exposition au taux du portefeuille est gérée dynamiquement en prenant en compte les anticipations du gérant sur le marché des taux.

* L'ajustement de l'allocation pourra se faire soit par une vente (totale ou partielle) ou un achat (ou un renforcement) de titres de la même catégorie obligatoire, soit par la mise en place d'une couverture du risque de crédit et de taux spécifique, via des instruments dérivés.

Le portefeuille pourra également investir en obligations convertibles libellées en euros et/ou en devises, dans la limite de 15% de l'actif net.

La SICAV pourra investir en titres du marché monétaire de la zone euro jusqu'à 100% de l'Actif Net.

Au moins 50% des titres acquis en portefeuille, ou à défaut leurs émetteurs, doivent être notés « Investment Grade » selon la politique de notation mise en place par la Société de Gestion. Les titres notés High Yield, « titres dits à caractère spéculatif », selon cette même politique peuvent représenter jusqu'à 50% du portefeuille.

Cette politique de notation des titres de créance prévoit une règle unique en matière d'attribution de notation long terme des titres obligataires. En application de cette politique, une notation est déterminée en fonction des notes attribuées par une ou des agences reconnues et de celle issue des analyses de l'équipe d'Analyse Crédit de la Société de Gestion.

Ainsi, les décisions d'investissement ou de cession des instruments de crédit ne se fondent pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de leur notation et reposent notamment sur une analyse interne du risque de crédit ou de marché. La décision d'acquiescer ou de céder un actif se base également sur d'autres critères d'analyse du gérant.

En cas de dépassement des limites ci-dessus (soit par effet de marché ou par une dégradation de la notation d'un titre attribuée selon la politique de notation retenue), le gérant devra prendre toute action corrective pour respecter à nouveau ses engagements de composition du portefeuille dans un délai maximum de trois mois.

La SICAV peut intervenir sur des contrats financiers, à terme ferme ou conditionnel, négociés sur des marchés réglementés et organisés français et étranger et/ou de gré à gré. Sur ces marchés, la SICAV peut recourir aux produits suivants :

- Futures sur taux d'intérêt, en couverture et en exposition
- Futures sur actions en couverture
- Options sur taux d'intérêt, en couverture et en exposition
- Swaps de taux d'intérêt, en couverture
- Caps, Floors, sur taux d'intérêt, en couverture
- Swaps de change, en couverture
- CDS sur indices ou sur émetteurs, en couverture ou en exposition

Le recours aux instruments dérivés n'implique pas de surexposition.

Profil des risques

La SICAV est un OPCVM classé « obligations et autres titres de créances internationaux ». L'investisseur est donc exposé aux risques ci-dessous, lesquels ne sont pas limitatifs.

Risque de perte en capital

L'investisseur est averti que son capital peut ne pas lui être intégralement restitué en cas de mauvaise performance de la SICAV, cette dernière ne bénéficiant d'aucune garantie ou protection du capital investi.

Risque de taux

En raison de sa composition, la SICAV peut être soumise à un risque de taux dû principalement à sa sensibilité au mouvement de la courbe des taux de la zone euro. Ainsi, en période de hausse (en cas de sensibilité positive) ou de baisse (en cas de sensibilité négative) des taux d'intérêts, la valeur liquidative de la SICAV est susceptible d'être impactée négativement.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque lié à l'utilisation par la SICAV d'instruments financiers à terme, de gré à gré. Ces opérations conclues avec une ou plusieurs contreparties éligibles, exposent potentiellement la SICAV à un risque de défaillance de l'une de ces contreparties pouvant conduire à un défaut de paiement. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque inhérent à la gestion discrétionnaire

La gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et des OPCVM sélectionnés. Il existe un risque que la SICAV ne soit pas investie à tout moment sur les marchés les plus performants. De même, il existe un risque que les OPCVM sélectionnés ne soient pas les plus performants et/ou réalisent une performance inférieure à leur indice de référence. La valeur liquidative de la SICAV serait alors affectée par cette baisse.

Risque de crédit

Dans le cas d'une dégradation des émetteurs privés (par exemple de leur notation par les agences de notation financière) ou publics, ou de leur défaillance la valeur des obligations privées peut baisser. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque résultant de la détention d'Obligations Convertibles

La SICAV peut être exposée aux obligations convertibles ; ces dernières peuvent faire apparaître une sensibilité action résiduelle et connaître de fortes variations liées à l'évolution des cours des actions sous-jacentes. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV baissera en cas d'évolution défavorable.

Risque de Haut Rendement (« High Yield à caractère spéculatif »)

Il s'agit du risque de crédit s'appliquant aux titres dits « Spéculatifs » qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés. En cas de dégradation de la notation, la valeur liquidative de la SICAV baissera.

De manière accessoire, l'investisseur peut également être exposé aux risques suivants :

Risque de change

Le risque de change est le risque de variation des devises étrangères affectant la valeur des titres détenus par la SICAV. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la valeur liquidative de la SICAV peut baisser du fait de l'évolution du cours de devises autres que l'euro.

Risque lié aux marchés émergents

Les conditions de fonctionnement et de surveillance des marchés émergents peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales : l'information sur certaines valeurs peut être incomplète et leur liquidité plus réduite. L'évolution du cours de ces titres peut en conséquence varier très fortement et entraîner à la baisse la valeur liquidative.

Risque actions

La SICAV est investie ou exposée sur un ou plusieurs marchés d'actions qui peuvent connaître de fortes variations. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que les variations des cours des valeurs en portefeuille et/ou le risque de marché entraîneront une baisse significative de la valeur liquidative de la SICAV.

Risque lié aux obligations contingentes

Les « Cocos » sont des titres hybrides émis par des institutions financières (banques, assurances, ...) permettant l'absorption des pertes lorsque le capital réglementaire de ces dernières tombe en dessous un certain seuil défini à l'avance (ou trigger) ou est jugé insuffisant par le régulateur de ces institutions financières. Dans le premier cas, on parle de déclenchement mécanique, et dans le second cas, il s'agit d'un déclenchement discrétionnaire du mécanisme d'absorption par le régulateur. Le trigger, spécifié dans le prospectus à l'émission, correspond au niveau des capitaux à partir duquel l'absorption des pertes est mécaniquement déclenchée. Cette absorption des pertes se matérialise soit par conversion en actions, soit par réduction du nominal (partielle ou totale).

Les principaux risques spécifiques liés à l'utilisation des Cocos sont les risques de :

- De déclenchement du mécanisme d'absorption des pertes : il entraîne soit la conversion des cocos en actions (« equity conversion »), soit la réduction partielle ou totale du nominal (« write down ») ;
- De non-paiement des coupons : le paiement des coupons est à la discrétion de l'émetteur (mais avec l'accord préalable systématique du régulateur) et le non-paiement des coupons ne constitue pas un défaut de la part de l'émetteur ;
- De non-remboursement en date de call : les Cocos AT1 sont des obligations perpétuelles mais remboursables à certaines dates (dates de call) à la discrétion de l'émetteur (avec l'accord de son régulateur). Le non-remboursement en date de call entraîne une augmentation de la maturité de l'obligation et a donc un effet négatif sur le prix de cette dernière. Il expose aussi l'investisseur au risque de ne jamais être remboursé ;
- De structure du capital : en cas de faillite de l'émetteur, le détenteur de la Coco sera remboursé qu'après le remboursement intégral des détenteurs d'obligations non subordonnées. Dans certains cas (Coco avec write-down permanent par exemple), le détenteur de la Coco pourra subir une perte plus importante que les actionnaires ;
- De valorisation : compte tenu de la complexité de ces instruments, leur évaluation en vue d'un investissement ou postérieurement nécessite une expertise spécifique. L'absence de données sur l'émetteur régulièrement observables et la possibilité d'une intervention discrétionnaire de l'autorité de régulation de l'émetteur peuvent remettre en cause l'évaluation de ces instruments ;
- De liquidité : les fourchettes de négociation peuvent être importantes en situation de stress. Et dans certains scénarios, il est possible de ne pas trouver de contreparties de négociation.

METHODE CHOISIE PAR LA SOCIETE DE GESTION POUR MESURER LE RISQUE GLOBAL DE L'OPC

Méthode de calcul du ratio du risque global : méthode probabiliste en VaR absolue sans dérogation au seuil de 5%.

Le niveau de levier maximal de la SICAV, donné à titre indicatif, calculé comme la somme des nominaux des positions sur les instruments financiers à terme utilisés, est de 200%. Cependant, en fonction de la situation des marchés, la SICAV se réserve la possibilité d'atteindre un niveau de levier plus élevé.

INFORMATIONS RELATIVES A LA VAR

OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN	VaR 5d 95% sur 2018
Moyenne	0,46%
Maximum	0,63%
Minimum	0,31%

CHANGEMENT(S) INTERVENU(S) AU COURS DE L'EXERCICE

Néant.

CHANGEMENT(S) A VENIR

OFI ASSET MANAGEMENT souhaite tirer parti de la réglementation FROG, lancée à l'initiative de l'Autorité des Marchés Financiers et de l'Association Française de la Gestion Financière, et se doter à présent d'une gamme SICAV labellisée bonne gouvernance et représentative de ses expertises. Cette évolution lui permettra d'offrir un cadre plus solide et plus protecteur aux investisseurs et d'accroître son développement à l'international.

A cet effet, le 25 janvier 2019, le Conseil d'Administration va proposer à l'Assemblée Générale Extraordinaire de voter le changement de statut juridique de la SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN et de nommer la Société de Gestion financière par délégation, OFI ASSET MANAGEMENT, aux fonctions de liquidateur afin de procéder aux opérations de liquidation et de fixer ses pouvoirs.

L'opération se fera par fusion-absorption de la SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN par un FCP à créer corrélativement sous la dénomination OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN dont la Société de Gestion sera OFI ASSET MANAGEMENT. Aucune modification ne sera et ne pourra être apportée au FCP absorbant pour qu'il conserve le code ISIN et le track record de la SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN.

Une demande d'agrément auprès de l'Autorité des Marchés Financiers sera déposée à cet effet dès la tenue de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 février 2019.

A l'issue de l'opération de fusion-absorption, il sera procédé à la liquidation de la SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN.

PROCEDURE DE CHOIX DES INTERMEDIAIRES

Le Groupe OFI a mis en place une procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires de marchés qui permet de sélectionner, pour chaque catégorie d'instruments financiers, les meilleurs intermédiaires de marchés et de veiller à la qualité d'exécution des ordres passés pour le compte de nos OPCVM sous gestion.

Les équipes de gestion peuvent transmettre leurs ordres directement aux intermédiaires de marchés sélectionnés ou passer par la table de négociation du groupe OFI, la Société OIS. Ce prestataire assure la réception transmission des ordres, suivie ou non d'exécution, aux intermédiaires de marchés sur les instruments financiers suivants : Titres de créance, Titres de capital, Parts ou Actions d'OPC, Contrats Financiers. L'expertise de ce prestataire permet de séparer la sélection des instruments financiers (qui reste de la responsabilité de la Société de Gestion) de leur négociation tout en assurant la meilleure exécution des ordres.

Une évaluation multicritères est réalisée semestriellement par les équipes de gestion du Groupe OFI. Elle prend en considération, selon les cas, plusieurs ou tous les critères suivants :

- Le suivi de la volumétrie des opérations par intermédiaires de marchés ;
- L'analyse du risque de contrepartie et son évolution (une distinction est faite entre les intermédiaires « courtiers » et les « contreparties ») ;
- La nature de l'instrument financier, le prix d'exécution, le cas échéant le coût total, la rapidité d'exécution, la taille de l'ordre ;
- Les remontées des incidents opérationnels relevés par les gérants ou le Middle Office.

Au terme de cette évaluation, le Groupe OFI peut réduire les volumes d'ordres confiés à un intermédiaire de marché ou le retirer temporairement ou définitivement de sa liste de prestataires autorisés.

Cette évaluation pourra prendre appui sur un rapport d'analyse fourni par un prestataire indépendant.

La sélection des OPC s'appuie sur une triple analyse :

- Une analyse quantitative des supports sélectionnés ;
- Une analyse qualitative complémentaire ;
- Une Due Diligence qui a vocation à valider la possibilité d'intervenir sur un fonds donné et de fixer des limites d'investissements sur le fonds considéré et sur la société de gestion correspondante.

Un comité post-investissement se réunit tous les semestres pour passer en revue l'ensemble des autorisations données et les limites consommées.

Pour l'exécution sur certains instruments financiers, la Société de Gestion a recours à des accords de commission partagée (CCP ou CSA), aux termes desquels un nombre limité de prestataires de services d'investissement :

- Fournit le service d'exécution d'ordres
- Collecte des frais d'intermédiation au titre des services d'aide à la décision d'investissement
- Reverse ces frais à un tiers prestataire de ces services

L'objectif recherché est d'utiliser dans la mesure du possible les meilleurs prestataires dans chaque spécialité (exécution d'ordres et aide à la décision d'investissement/désinvestissement).

FRAIS D'INTERMEDIATION

Vous trouverez sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire_politique-selection-execution.pdf toutes les mesures prises pour appréhender les nouvelles dispositions réglementaires liées à la MIF.

Est notamment présent le compte- rendu relatif aux frais d'intermédiation en application de l'article 314-82 du Règlement Général de l'AMF à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/info-reglementaire_CR-frais-intermediation.pdf

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La politique menée par la Société de Gestion en matière d'exercice des droits de vote qui est disponible à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/ISR_politique-de-vote.pdf, fait l'objet d'un rapport lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/ISR_rapport-de-vote.pdf

CRITERES ESG

La Société de Gestion met à la disposition de l'investisseur les informations sur les modalités de prise en compte, dans sa politique d'investissement, des critères relatifs au respect d'objectifs sociaux, environnementaux et de qualité de gouvernance sur son site Internet à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/ISR_politique-engagement.pdf

Le rapport d'engagement est lui-même disponible sur le site Internet du Groupe OFI à l'adresse suivante : https://www.ofi-am.fr/corporate/pdf/ISR_rapport-engagement.pdf

INFORMATIONS RELATIVES AUX REMUNERATIONS DE L'OPCVM

Dans le cadre de la mise en application de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), la Société a mis en place une politique de rémunération dont les caractéristiques sont les suivantes :

1) Eléments qualitatifs

La politique de rémunération de la Société a été établie par le Comité Stratégique du Groupe OFI.

Le Comité Stratégique est composé de représentants des actionnaires de la Société. Il fixe la politique de rémunération et s'assure de sa mise en œuvre.

La politique de rémunération de la Société promeut une gestion saine et efficace du risque, aligne à la fois les intérêts des investisseurs, de la Société et des gérants OPC, et tend à réduire les conflits d'intérêts potentiels entre les commerciaux et les investisseurs. Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs et aux valeurs de la Société.

La rémunération fixe correspond à la rétribution normale du collaborateur pour la prestation attendue correspondant à sa qualification. La rémunération variable tient compte notamment du résultat de la Société, de ses besoins en fonds propres et de la qualité de la gestion et du service proposé aux investisseurs.

Personnel concerné par la politique de rémunération : toutes les personnes qui participent à la prise de risque au niveau des fonds ou de la Société : dirigeants, gérants, CIO, responsables des fonctions de contrôle, personnels assimilés par leur niveau de rémunération variable, commerciaux.

Appréciation de la performance et des risques : celle-ci est réalisée en fonction du personnel concerné.

La performance des gérants et responsables de gestion s'appuie sur des critères quantitatifs (classement de chaque fonds dans un univers témoin) et qualitatifs (réalisation d'objectifs, observation de la politique de gestion des risques, conformité avec les règlements internes ou externes, suivi des process de gestion, contribution des preneurs de risques aux risques opérationnels).

Concernant les dirigeants, les critères retenus se rapportent à la performance globale de l'entreprise (évolution du bénéfice d'exploitation, réalisation d'objectifs stratégiques, image, notoriété...).

Pour les fonctions de contrôle, les critères retenus ont traités aux risques opérationnels, réglementaires et réputationnels.

Enfin, la performance des commerciaux est appréciée sur des critères classiques dès lors qu'ils ne provoquent pas de conflits d'intérêts avec les porteurs : collecte, évolution du chiffre d'affaire, taux de pénétration, réussites de campagne, nouveaux clients...

Enveloppe de rémunération variable : sur la base d'une enveloppe globale, une partie est attribuée aux preneurs de risques et le reste aux autres personnels concernés. La répartition est ensuite faite par les managers en tenant compte des facteurs d'appréciation décrits ci-dessus.

Modalités de versement et mesures d'ajustement de la rémunération :

Pour les personnes dont la rémunération variable est inférieure à 200k€ ou bien à 30% du salaire fixe, celle-ci est versée immédiatement et en totalité en cash.

Pour les autres, la part qui ne serait pas versée en numéraire est versée sous forme de provisions, permettant ainsi de réaliser l'alignement des risques entre les différentes parties, (OPC, gérants et preneurs de risques) : provisions indexées sur un panier déterminé ou un panier global.

Une part (60%) est versée immédiatement, dont 50% en cash et 10% en provisions indexées, les 40% restant étant versés sous forme de provisions, libérées par tranches égales au cours des trois années suivantes, sans période de rétention.

Cette allocation pourra faire l'objet de révision à la baisse en fonction de l'évolution des critères quantitatifs et qualitatifs au cours des années suivantes, selon une notion de malus.

La mise à jour de la politique de rémunération au titre de la Directive N° 2014/91/UE du 23 juillet 2014 (dite OPCVM V), a été validée par l'Autorité des Marchés Financiers le 20 juin 2017.

2) Eléments quantitatifs

Montant des rémunérations versées par le gestionnaire à son personnel :

Sur l'exercice 2017, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par OFI ASSET MANAGEMENT à l'ensemble de son personnel, soit **226 personnes** bénéficiaires au 31 décembre 2017 (*) s'est élevé à **25 229 708 euros**. Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 : **18 629 708 euros, soit 73.84%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous la forme de rémunération fixe ;
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par OFI ASSET MANAGEMENT sur l'exercice 2017 : **6 600 000 euros, soit 26.16%** du total des rémunérations versées par le gestionnaire à l'ensemble de son personnel, l'ont été sous cette forme. L'ensemble du personnel est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, aucun « carried interest » n'a été versé pour l'exercice 2017.

Sur le total des rémunérations (fixes et variables différées et non différées) versées sur l'exercice 2017, **2 920 117 euros** concernaient les « cadres dirigeants » (soit **16 personnes** au 31 décembre 2017), **8 081 973 euros** concernaient les « Gérants et Responsables de Gestion » dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risques des fonds gérés (soit **80 personnes** au 31 décembre 2017).

() Moyenne sur l'année calculée prorata temporis).*

COMMENTAIRES DE GESTION

Contexte économique et financier exercice 2018

L'année 2018 a été atypique sur plusieurs plans et contraste de fait avec les exercices précédents.

L'exercice a été marqué par une succession de plusieurs séquences.

1. En premier lieu, sur l'évolution des données économiques. Le début d'année s'est inscrit dans la lignée de la précédente, à savoir un scénario de croissance mondiale soutenue. Les estimations initiales des grands instituts de conjoncture internationaux anticipaient un niveau d'activité élevé, ce qui donnait une croissance mondiale de près de 4%, signe d'une activité soutenue. A cette période, les indices « PMI » composites de l'activité se situaient entre 55 points et 60 points de part et d'autre de l'Atlantique, c'est-à-dire nettement au-dessus du seuil de 50 points qui marque la limite entre expansion et récession.
A partir de février / mars, ces indicateurs se sont dégradés progressivement, jusqu'à s'accélérer à la baisse en fin d'année. Ainsi en décembre, les indicateurs se situaient autour de 51 points en zone euro, soit un net ralentissement, avec une dynamique un peu meilleure en Espagne et en Italie alors que l'Allemagne et les pays du Nord fléchissaient. La France étant déjà marginalisée, avec un indice à moins de 49 points, par l'action « des gilets jaunes ». Aux Etats-Unis, également, l'activité semble avoir ralenti, mais les indices sont moins clairs car les créations d'emplois ont battu des records et le taux de chômage reste proche des plus bas niveaux historiques.
Dans les pays émergents, la situation semble en revanche se stabiliser dans de nombreux pays, mais l'attention et les inquiétudes se portent sur la Chine. Personne n'a vraiment confiance dans les statistiques officielles qui maintiennent un objectif autour de 6.5% car les autorités ont pris des mesures de relance budgétaire et financière (baisse des taux, assouplissement du taux de réserves obligatoires des banques etc...) qui suggèrent que le pays ralentit davantage.
Finalement, la croissance mondiale a été révisée à la baisse tout au long de l'année, et les estimations se situent désormais autour de 3.7%, avec de bonnes probabilités d'être à nouveau révisées à de plus bas niveaux.
2. L'actualité économique se heurte également à une séquence politique anxiogène. Aux alentours du mois de mai, deux événements importants sont venus troubler la lecture économique déjà compliquée.
L'un provenant des Etats-Unis, avec l'intensification des menaces commerciales américaines vis-à-vis de nombreux partenaires commerciaux, au premier rang desquels figure bien évidemment la Chine. L'autre venant de la zone euro, avec l'accession au pouvoir en Italie d'une coalition inédite et surtout anti-euro, provoquant une nouvelle fois, de vives tensions sur les marchés. En conséquence, ces événements et les menaces qu'ils véhiculent, ont semble-t-il eu un effet « auto réalisateur » sur la confiance des investisseurs et des agents économiques, mais hélas pas dans la bonne direction.

Ces événements ont naturellement eu des impacts significatifs sur les marchés financiers.

Taux d'intérêt

Le début d'année a donc été marqué par un début logique de normalisation des taux d'intérêt, avec une remontée des taux d'intérêt obligataires aux Etats-Unis et en Europe. Ainsi, le rendement du T Notes 10 ans US a rapidement atteint, et dépassé ponctuellement, la zone de 3%. Parallèlement, le rendement du Bund a dépassé 0.75% de rendement en début d'année, en harmonie avec le scénario économique ambiant.

Dans le même temps, les Banques Centrales ont accompagné ce mouvement de normalisation. Aux Etats-Unis, Jérôme Powell a pris ses fonctions en février 2018, et a plutôt réussi sa communication avec les marchés sur les orientations de la politique monétaire. Il s'inscrit ainsi dans la ligne de conduite de Janet Yellen. Le niveau des Fed Funds a été relevé à quatre reprises de 0.25% durant la période pour s'établir dans la fourchette 2.25% / 2.5% en fin d'exercice. En zone euro, il n'y a pas eu de modification du niveau des taux directeurs qui restent fixés entre -0.2% et 0%. Par ailleurs, la Réserve Fédérale des Etats-Unis (la FED) a déjà arrêté sa politique d'achat de titres alors que le programme de la Banque Centrale Européenne (BCE) a été réduit à partir de septembre et sera arrêté en 2019.

Mais, au vu du contexte décrit ci-dessus, ce mouvement de normalisation des taux d'intérêt a rapidement été mis entre parenthèses, et les taux se sont à nouveau détendus. En fin de période, le rendement du Bund 10 ans était ainsi revenu proche de son niveau du début de l'année autour de 0.25% alors que le T Notes 10 ans US était revenu nettement en dessous du seuil des 3%, autour de 2.75%. Dans le même temps, les dettes « périphériques » de la zone euro sont restées relativement stables, à l'exception de l'Italie qui a vu les taux à 10 ans se tendre jusqu'à près de 4% avant de se détendre en fin d'exercice une fois que la nouvelle coalition ait décidé de « rentrer dans les clous » d'une certaine discipline budgétaire vis-à-vis de Bruxelles.

Dans ce contexte, les spreads de crédit se sont écartés durant la majeure partie de l'année, que ce soit sur le segment Investment Grade ou « High Yield », avec des tensions de l'ordre de respectivement 65 points de base (bp) et 200 bp.

Les obligations émergentes ont également fait l'objet de retraits de capitaux, ce qui a pesé sur les cotations.

Dans ces conditions, les performances des marchés obligataires sont presque unanimement négatives.

De proche de 0% pour l'indice des obligations gouvernementales de la zone euro à -1.15% pour les obligations Investment Grade (IG), -3.6% pour le segment High Yield (HY) en Europe et -2.25% aux Etats-Unis (en USD). Les obligations émergentes abandonnent entre -5% et -7% sur les principaux indices, qu'ils soient libellés en devises fortes ou locales.

Les obligations convertibles sont doublement pénalisées, par l'écartement des spreads de crédit d'une part, mais aussi par la piètre performance des actions. Finalement, elles reculent de l'ordre de 5% en Europe.

Sur les devises, le dollar a gagné près de 5% vis-à-vis de l'euro, passant de 1.20 à 1.14, mais après avoir atteint la zone de 1.25 au début de l'année 2018. Le point le plus notable est la baisse de grandes devises émergentes : le Réal Brésilien recule ainsi de 18% (après avoir reculé jusqu'à 35% en cours d'année), le Rand sud-africain de 16%, la Livre Turque de 50% etc...

Notons également la brusque baisse du RMB, la devise chinoise, contre dollar : sur l'exercice, elle recule de près de 6%. En Europe, la livre s'est stabilisée et ne perd qu'environ 1% contre l'euro sur la période. Enfin, le yen (qui est considéré étonnamment comme une valeur refuge) a bénéficié de l'environnement d'aversion au risque avec une progression de près de 7% contre l'euro.

Les marchés actions ont, dans un premier temps, bénéficié de l'amélioration économique et des perspectives bénéficiaires des entreprises. Les indices, surtout américains, se sont envolés avant de connaître une phase beaucoup plus volatile à partir du mois de février 2018, avec des baisses de près de 10% des principaux indices actions dans le monde, et notamment des replis significatifs des valeurs technologiques américaines, dont les fameuses GAFA. Cette volatilité s'est exacerbée à partir du second semestre et ternit nettement le bilan des performances des actions sur la période.

Fait relativement inédit, il n'y a pratiquement pas d'indice actions internationales qui clôture l'année 2018 positivement : -4.85% pour l'indice des actions internationales (en euros), -4.95% pour l'indice S&P 500 (en USD). En Europe, le bilan est pire avec une baisse de près de 11% de l'indice Stoxx 600, et un repli beaucoup plus significatif sur le segment des petites et moyennes capitalisations : -13%.

Le contraste est encore plus significatif en France, avec une baisse de près de 9% de l'indice CAC 40 et de -26% de l'indice Small CAC.

Le point notable est également, pratiquement pour toutes les places occidentales, la différence entre les valeurs « défensives » et les valeurs « cycliques » sensibles à la remontée des taux d'intérêt. Ces dernières ont fait l'objet de dégagements très importants et les cours atteints laissent augurer un scénario de récession pas encore perceptible.

Les marchés émergents ont également beaucoup baissé, surtout les actions chinoises qui reculent de près de 22%. L'indice Global Emergent recule quant à lui de 10.3% en euros.

Enfin, concernant les matières premières, l'or affiche une certaine stabilité sur la période et le pétrole a perdu près de 20%. Pour finir, l'indice HFR Global représentatif de la gestion alternative baisse de près de 10% (couvert en euro), ce qui illustre la difficulté rencontrée par les gérants à créer de la valeur dans ce panorama.

Gestion

OFI Global Bond Absolute Return réalise une performance annuelle sur l'exercice 2018 de -4.53% contre 1.14% pour son indice de référence.

Cette performance a été réalisée dans un contexte où de nombreuses choses ont pesé sur le sentiment des investisseurs : les craintes sur un prochain ralentissement économique (notamment aux US), le retrait progressif des banques centrales (réduction du bilan de la FED et hausse des taux, fin du Quantitative Easing (QE) de la BCE) et la montée des incertitudes sur plusieurs dossiers comme celui de la guerre commerciale, du budget Italien et du Brexit.

L'absence de refuge et le nombre record de classes d'actifs en territoire négatif caractériseront sans aucun doute cette année 2018 qui a été très compliquée pour ce type de fonds/stratégies.

Ce contexte anxiogène a une nouvelle fois pesé sur les taux. La référence allemande Bund 10yr est passée de 0.43% au 29/12/2017 à 0.24% au 31/12/2018. Les taux swaps 5 et 10 ans ont respectivement baissé de 11 points de base (bps) et 8bps.

Les spreads de crédit se sont fortement écartés de 60bps sur le marché Investment Grade EUR qui signe une performance de -1.13% sur l'année (la pire année depuis 2008). Le marché High Yield EUR n'est pas en reste avec une performance de -3.61% et un écartement des spreads de +233bps.

Les convertibles ont souffert de leur sensibilité au marché action en signant une performance de -4.89% (Indice Exane Convertibles Europe).

Le portefeuille a souffert de son exposition aux taux souverains italiens lors de la très forte hausse des rendements en mai. Nous avons réduit partiellement notre sensibilité à ce souverain qui, malgré un rallye sur les six dernières semaines de l'année, affiche une hausse de son rendement à 10 ans de +75 bps.

La seconde source importante de performance négative correspond à nos positions vendeuses sur les contrats de taux allemands mis en place dans le portefeuille pour amener la sensibilité globale en territoire négatif, en cohérence avec le scénario central d'OFI AM qui anticipait une hausse des taux d'intérêts allemands.

La baisse généralisée des actifs obligataires a globalement pesé sur la SICAV, de l'investment grade au high yield en euros en passant par les convertibles et la dette émergente. Nous avons réduit le poids de l'ensemble des poches afin de gérer les risques de la SICAV, dans le respect de son processus de gestion.

L'actif net du portefeuille est monté à 187M€ au maximum, pour revenir à 165M€ au 31 décembre 2018.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action I s'élevait à 3961.87 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 3782.45 euros, soit une baisse sur l'exercice de -4.53% contre +1.14% pour son indice de référence.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action XL s'élevait à 11270.92 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 10786.66 euros, soit une baisse sur l'exercice de -4.30% contre +1.13% pour son indice de référence.

Au 29 décembre 2017, la valeur liquidative de l'action R s'élevait à 100.86 euros. Au 31 décembre 2018, elle s'élevait à 96.37 euros, soit une baisse sur l'exercice de -4.45% contre +1.13% pour son indice de référence.

Le portefeuille a eu recours à des dérivés de crédit.

INFORMATIONS RELATIVES A L'ESMA

1) Opérations de cessions ou d'acquisitions temporaires de titres (pensions livrées, prêts et emprunts)

Cette information est traitée dans la section « informations relatives à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation ».

2) Les contrats financiers (dérivés)

Change : Pas de position au 31/12/2018

Taux : Pas de position au 31/12/2018

Crédit : Position ouverte au 31/12/2018

Portfolios	Entity	Nominal	Counterparty	Maturity	Currency
CDS iTraxx Europe* C 342BP(5) 12/23 SG	OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN	- 4 933 300	SOCIETE GENERALE CIB	20/12/2023	EUR

Actions – CFD : Pas de position au 31/12/2018

Commodities : Pas de position au 31/12/2018

INFORMATIONS RELATIVES A LA TRANSPARENCE DES OPERATIONS DE FINANCEMENT SUR TITRES ET DE LA REUTILISATION

Sur l'exercice clos au 31 décembre 2018, la SICAV n'a réalisé ni opération de financement sur titres, ni contrat d'échange sur rendement global.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE DE LA SICAV

Les informations liées à l'identité des administrateurs de la SICAV ainsi que leurs fonctions externes sont reprises de façon détaillée dans le rapport annuel de la SICAV. Ces informations sont disponibles sur simple demande auprès des commercialisateurs.

Bilan au 31 décembre 2018 (en euros)

BILAN ACTIF

	31/12/2018	29/12/2017
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	157 915 982,44	156 823 154,50
Actions et valeurs assimilées	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées	59 914 321,56	123 234 676,50
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	59 914 321,56	123 234 676,50
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances	81 000 632,59	16 002 737,79
Négoiés sur un marché réglementé ou assimilé	81 000 632,59	16 002 737,79
Titres de créances négociables	71 993 796,59	16 002 737,79
Autres titres de créances	9 006 836,00	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Organismes de placement collectif	16 075 611,48	16 531 977,00
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	16 075 611,48	16 531 977,00
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	925 416,81	1 053 763,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	605 811,55	1 053 763,21
Autres opérations	319 605,26	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	1 612 065,61	39 254 467,46
Opérations de change à terme de devises	350 615,77	37 402 675,53
Autres	1 261 449,84	1 851 791,93
Comptes financiers	7 134 461,51	11 088 518,54
Liquidités	7 134 461,51	11 088 518,54
Total de l'actif	166 662 509,56	207 166 140,50

Bilan au 31 décembre 2018 (en euros)

BILAN PASSIF

	31/12/2018	29/12/2017
Capitaux propres		
Capital	169 503 151,38	167 623 427,46
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	-	-
Report à nouveau (a)	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a, b)	-4 891 967,85	-856 382,48
Résultat de l'exercice (a, b)	1 016 426,96	1 897 529,02
Total des capitaux propres	165 627 610,49	168 664 574,00
(= Montant représentatif de l'actif net)		
Instruments financiers	605 811,55	1 053 763,21
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Contrats financiers	605 811,55	1 053 763,21
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	605 811,55	1 053 763,21
Autres opérations	-	-
Dettes	429 087,52	37 447 803,29
Opérations de change à terme de devises	349 207,98	37 353 228,95
Autres	79 879,54	94 574,34
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	166 662 509,56	207 166 140,50

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

Hors bilan (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	88 114 815,36	100 850 070,00
ACTIONS	-	2 270 450,00
VENTE - FUTURE - EURO STOXX 50	-	2 270 450,00
TAUX	88 114 815,36	98 579 620,00
VENTE - FUTURE - EURO BOBL	25 841 400,00	18 162 180,00
VENTE - FUTURE - EURO BUND	57 239 000,00	39 449 920,00
VENTE - FUTURE - EURO OAT	-	40 967 520,00
ACHAT - OPTION - EURO BUND FUTURE - PUT 161.00 - 2019-02	5 034 415,36	-
Engagements de gré à gré	-	-
Autres engagements	-	-
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagements sur marchés réglementés ou assimilés	16 117 185,09	25 352 148,04
TAUX	16 117 185,09	25 352 148,04
ACHAT - FUTURE - EURO BTP	-	2 995 080,00
ACHAT - FUTURE - US 10Y	16 117 185,09	9 297 317,79
ACHAT - FUTURE - US 5Y NOTE	-	13 059 750,25
Engagements de gré à gré	4 933 300,00	-
CREDIT	4 933 300,00	-
VENTE - DERIVES CREDIT - CDSREF/10,000,000.	4 933 300,00	-
Autres engagements	-	-

Compte de résultat (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 361,12	4 245,40
Produits sur actions et valeurs assimilées	188 374,64	-
Produits sur obligations et valeurs assimilées	1 919 038,82	2 982 809,12
Produits sur titres de créances	668,82	-
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Produits sur contrats financiers	-	-
Autres produits financiers	-	-
Total (I)	2 115 443,40	2 987 054,52
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
Charges sur contrats financiers	-	-
Charges sur dettes financières	50 365,79	12 882,72
Autres charges financières	-	-
Total (II)	50 365,79	12 882,72
Résultat sur opérations financières (I - II)	2 065 077,61	2 974 171,80
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	975 708,87	963 341,40
Résultat net de l'exercice (L. 214-17-1) (I - II + III - IV)	1 089 368,74	2 010 830,40
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-72 941,78	-113 301,38
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI)	1 016 426,96	1 897 529,02

ANNEXE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

L'OPC s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-01 modifié, relatif au plan comptable des OPC à capital variable.

Les règles d'évaluation sont fixées, sous sa responsabilité, par le conseil d'administration de la SICAV.

La devise de la comptabilité de la SICAV est l'euro.

La valeur liquidative est calculée chaque jour de bourse ouvré non férié et est datée de ce même jour.

Les comptes relatifs au portefeuille-titres sont tenus par référence au coût historique : les entrées (achats ou souscriptions) et les sorties (ventes ou remboursements) sont comptabilisées sur la base du prix d'acquisition.

Toute sortie génère une plus-value ou une moins-value de cession ou de remboursement et éventuellement une prime de remboursement.

Les coupons courus sur TCN sont pris au jour de la date de la valeur liquidative.

L'OPC valorise son portefeuille-titres à la valeur actuelle, valeur résultant de la valeur de marché ou à défaut d'existence de marché, de méthodes financières. La différence valeur d'entrée – valeur actuelle génère une plus ou moins-value qui sera enregistrée en « différence d'estimation du portefeuille ».

Description des méthodes de valorisation des postes du bilan et des opérations à terme ferme et conditionnelles

Instruments financiers

Titres de capital

Les titres de capital admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sur la base des cours de clôture.

Titres de créances

Les titres de créance admis à la négociation sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisés sous la responsabilité de la société de gestion en confrontant les prix de ces actifs auprès de différentes sources.

Instruments du marché monétaire

- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie à l'émission, à l'acquisition ou résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués selon une méthode linéaire jusqu'à l'échéance au taux d'émission ou d'acquisition ou au dernier taux retenu pour leur évaluation au taux du marché.
- Les titres de créances négociables (TCN) dont la durée de vie résiduelle est supérieure à trois mois, sont évalués aux taux du marché à l'heure de publication des taux du marché interbancaire.

Valeurs mobilières non cotées

Les valeurs mobilières non cotées sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

OPC

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue le jour effectif du calcul de la valeur liquidative.

Contrats financiers (autrement dénommés « instruments financiers à terme ») au sens de l'article L.211-1,III, du Code monétaire et financier

Contrats financiers négociés sur un marché réglementé ou assimilé

Les instruments financiers à terme, fermes ou conditionnels, négociés sur les marchés réglementés ou assimilés européens, sont évalués au cours de compensation, ou à défaut sur la base du cours de clôture.

Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé (i.e. négociés de gré à gré)

- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et faisant l'objet d'une compensation sont valorisés au cours de compensation.
- *Contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé et non compensés*
Les contrats financiers non négociés sur un marché réglementé ou assimilé, et ne faisant pas l'objet d'une compensation, sont valorisés en mark-to-model ou en mark-to-market à l'aide des prix fournis par les contreparties.

Acquisitions et cessions temporaires de titres

Non applicable.

Dépôts

Les dépôts sont évalués à leur valeur d'inventaire.

Devises

Les devises au comptant sont valorisées avec les cours publiés quotidiennement sur les bases de données financières utilisées par la société de gestion.

Description des engagements hors-bilan

Les contrats à terme ferme figurent au hors-bilan pour leur valeur de marché, valeur égale au cours (ou à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multipliée par le nombre de contrats multipliée par le nominal et éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV.

Les opérations à terme conditionnelles sont traduites en équivalent sous-jacent de l'option (quantité x quotité x cours du sous-jacent x delta éventuellement traduit en devise de comptabilité de la SICAV).

Les engagements sur contrats d'échange de taux ou de devise sont enregistrés en hors-bilan à la valeur nominale ou, en l'absence de valeur nominale, pour un montant équivalent, lors de la transaction initiale.

Description de la méthode suivie pour la comptabilisation des revenus des valeurs à revenus fixes

Le résultat est calculé à partir des coupons encaissés. Les coupons courus au jour des évaluations constituent un élément de la différence d'évaluation.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion fixes

Les frais de gestion sont imputés directement au compte de résultat de l'OPC, lors du calcul de chaque valeur liquidative. Le taux maximum appliqué sur la base de l'actif net, tout OPC inclus, ne peut être supérieur à

- 0,65 % TTC pour la catégorie d'actions I
- 0,41 % TTC pour la catégorie d'actions XL
- 1,50 % TTC pour la catégorie d'actions R

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPC, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPC a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPC ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPC.

Description de la méthode de calcul des frais de gestion variables

Les frais variables correspondent à une commission de surperformance. La période de calcul de la commission de sur performance s'étend depuis le 14 octobre 2016 du 1er novembre de chaque année au 31 octobre de chaque année. A chaque établissement de la valeur liquidative, la surperformance de la SICAV est définie comme la différence positive entre l'actif net de la SICAV avant prise en compte d'une éventuelle provision pour commission de surperformance, et l'actif net d'un OPCVM fictif réalisant exactement la même performance que l'indice de référence et enregistrant le même schéma de souscriptions et de rachats que l'OPCVM réel.

A chaque établissement de la valeur liquidative, la commission de surperformance, alors définie égale à 15% de la performance excédant celle de l'EONIA + 150 bp, fait l'objet d'une provision, ou d'une reprise de provision limitée à la dotation existante.

En cas de rachats, la quote-part de la commission de surperformance correspondant aux actions rachetées, est perçue par la société de gestion. Hormis les rachats, la commission de surperformance est perçue par la société de gestion à la fin de chaque période de calcul.

Par exception, la période de calcul de la commission de surperformance sur les parts R s'étendra de leur date de création 08/09/2017 au 31/10/2018.

Un descriptif de la méthode utilisée pour le calcul de la commission de surperformance est tenu à la disposition des souscripteurs par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Sommes distribuables afférentes au résultat net :

Catégorie d'actions I : L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Catégorie d'actions R : Capitalisation

Catégorie d'actions XL: L'assemblée générale de la SICAV statue chaque année sur l'affectation du résultat net et peut décider de sa capitalisation ou distribution totale ou partielle.

Sommes distribuables afférentes aux plus-values réalisées :

Pour toutes les catégories d'actions, l'assemblée générale statue chaque année sur l'affectation des plus-values réalisées et peut décider de leur capitalisation ou de leur distribution totale ou partielle. Le conseil d'administration peut décider le versement d'acomptes exceptionnels.

Evolution de l'actif net de l'OPC (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Actif net en début d'exercice	168 664 574,00	193 467 702,85
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'OPC)	53 449 195,91	16 525 564,29
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-48 210 228,25	-43 846 258,80
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	2 474 603,98	4 954 919,20
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 950 327,58	-1 924 292,81
Plus-values réalisées sur contrats financiers	3 237 604,47	1 830 817,72
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-7 135 429,92	-5 680 051,55
Frais de transaction	-117 975,28	-122 792,03
Différences de change	-517 746,34	-1 050 525,75
Variation de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	-3 596 922,84	87 631,97
Différence d'estimation exercice N	-1 794 508,80	
Différence d'estimation exercice N - 1	1 802 414,04	
Variation de la différence d'estimation des contrats financiers	-759 106,40	2 411 028,51
Différence d'estimation exercice N	283 436,81	
Différence d'estimation exercice N - 1	1 042 543,21	
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	1 089 368,74	2 010 830,40
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	165 627 610,49	168 664 574,00

Répartition par nature juridique ou économique

Désignation des valeurs	Montant	%
Actif		
Obligations et valeurs assimilées	59 914 321,56	36,17
Obligations Indexées	15 829 050,89	9,56
Obligations Convertibles	1 447 564,00	0,87
Titres Participatifs	-	-
Autres Obligations	42 637 706,67	25,74
Titres de créances	81 000 632,59	48,91
Les titres négociables à court terme	71 993 796,59	43,47
Les titres négociables à moyen terme	9 006 836,00	5,44
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Autres	-	-
Hors-bilan		
Taux	104 232 000,45	62,93
Actions	-	-
Crédit	4 933 300,00	2,98
Autres	-	-

Répartition par nature de taux

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	42 651 516,29	25,75	1 134 731,33	0,69	299 023,05	0,18	15 829 050,89	9,56
Titres de créances	52 012 542,00	31,40	23 990 351,06	14,48	4 997 739,53	3,02	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	7 134 461,51	4,31
Passif								
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-

Répartition par nature de taux (suite)

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
Hors-bilan								
Opérations de couverture	88 114 815,36	53,20	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	16 117 185,09	9,73	-	-	-	-	-	-

Répartition par maturité résiduelle

	< 3 mois	%]3 mois - 1 an]	%]1 - 3 ans]	%]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
Actif										
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	710 128,13	0,43	2 681 517,75	1,62	18 259 957,98	11,02	6 603 063,12	3,99	31 659 654,58	19,11
Titres de créances	26 004 229,00	15,70	54 996 403,59	33,20	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 134 461,51	4,31	-	-	-	-	-	-	-	-
Passif										
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan										
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	25 841 400,00	15,60	62 273 415,36	37,60
Autres opérations	-	-	-	-	-	-	-	-	16 117 185,09	9,73

Répartition par devise

	USD	%	MXN	%	CLP	%	Autres	%
Actif								
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	346 038,73	0,21	1 018 776,50	0,62	508 155,20	0,31	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Créances	152 565,28	0,09	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	303 035,23	0,18	44 824,21	0,03	37 791,83	0,02	792,26	0,00

Répartition par devise (suite)

	USD	%	MXN	%	CLP	%	Autres	%
Passif								
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes	349 207,98	0,21	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan								
Opérations de couverture	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres opérations	16 117 185,09	9,73	-	-	-	-	-	-

Débiteurs et créditeurs divers

	31/12/2018
Créances	
Contrepartie vente à terme de devises	350 615,77
Dépôt de garantie sur les marchés à terme	1 261 449,84
Total créances	1 612 065,61
Dettes	
Vente à terme de devises	-349 207,98
Provision pour frais de gestion fixes à payer	-77 017,75
Provision pour frais de gestion variables à payer	-16,84
Provision commission de mouvement	-2 844,95
Total dettes	-429 087,52
Total	1 182 978,09

Souscriptions rachats

Catégorie d'actions I	
Parts émises	5 644,1036
Parts rachetées	4 762,9500
Catégorie d'actions XL	
Parts émises	2 850,0000
Parts rachetées	2 750,0000

Commissions

Catégorie d'actions I	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00
Catégorie d'actions XL	
Montant des commissions de souscription acquises	0,00
Montant des commissions de rachat acquises	0,00

Frais de gestion

Catégorie d'actions I	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,65
Commission de performance (frais variables)	49,72
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions XL	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,41
Commission de performance (frais variables)	-
Rétrocession de frais de gestion	-
Catégorie d'actions R	
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,62
Commission de performance (frais variables)	-0,09
Rétrocession de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Description des garanties reçues par l'OPC avec notamment mention des garanties de capital
Néant
Autres engagements reçus et / ou donnés
Néant

Autres informations

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
	Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire			
	Néant			
	Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie			
	Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan			
	Néant			
	Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine			

Autres informations (suite)

Code	Nom	Quantité	Cours	Valeur actuelle (en euros)
	Néant			
Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou au(x) gestionnaire(s) financier(s) (SICAV) et OPC à capital variable gérés par ces entités				
FR0000011074	OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND IC	73 150,00	72,46	5 300 449,00
FR0000008997	OFI RS LIQUIDITES	911,3581	4 362,92	3 976 182,48
	<i>Sous-total</i>			9 276 631,48

Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire	Crédits d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
Total acomptes		-	-	-	-

Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice

	Date	Montant total	Montant unitaire
Total acomptes		-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	427 612,60	886 837,87
Total	427 612,60	886 837,87
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	427 612,60	886 837,87
Total	427 612,60	886 837,87
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	22 827,9123	21 946,7587
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions XL		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes au résultat (en euros) (suite)

	31/12/2018	29/12/2017
Résultat	588 813,88	1 010 690,97
Total	588 813,88	1 010 690,97
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	588 813,88	1 010 690,97
Total	588 813,88	1 010 690,97
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 350,0000	7 250,0000
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	0,48	0,18 ⁽¹⁾
Total	0,48	0,18
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	0,48	0,18
Total	0,48	0,18
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

(1) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017
Catégorie d'actions I		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 551 330,02	-441 257,37
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 551 330,02	-441 257,37
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-

Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes (en euros) (suite)

	31/12/2018	29/12/2017
Capitalisation	-2 551 330,02	-441 257,37
Total	-2 551 330,02	-441 257,37
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	22 827,9123	21 946,7587
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions XL		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2 340 635,09	-415 123,95
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2 340 635,09	-415 123,95
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2 340 635,09	-415 123,95
Total	-2 340 635,09	-415 123,95
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	7 350,0000	7 250,0000
Distribution unitaire	-	-
Catégorie d'actions R		
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-2,74	-1,16 ⁽²⁾
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	-2,74	-1,16
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-2,74	-1,16
Total	-2,74	-1,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	1,0000	1,0000
Distribution unitaire	-	-

(2) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017.

Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices (en euros)

	31/12/2018	29/12/2017	30/12/2016	31/12/2015	31/12/2014
Actif net					
en EUR	165 627 610,49	168 664 574,00	193 467 702,85	215 806 003,89	213 067 578,96
Nombre de titres					
Catégorie d'actions I	22 827,9123	21 946,7587	26 629,1116	32 327,9991	25 363,3482
Catégorie d'actions XL	7 350,0000	7 250,0000	8 050,0000	8 230,0000	10 530,0000
Catégorie d'actions R	1,0000	1,0000	-	-	-
Valeur liquidative unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	3 782,45	3 961,87	3 910,03	3 879,04	3 866,55
Catégorie d'actions XL en EUR	10 786,66	11 270,92	11 099,00	10 984,72	10 921,05
Catégorie d'actions R en EUR	96,37	100,86 ⁽³⁾	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur résultat (y compris les acomptes)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques)					
Catégorie d'actions I en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions XL en EUR	-	-	-	-	-
Catégorie d'actions R en EUR	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire					
Catégorie d'actions I en EUR	-93,03	20,30	8,39	145,14	60,29
Catégorie d'actions XL en EUR	-238,34	82,14	50,32	438,75	197,42
Catégorie d'actions R en EUR	-2,26	-0,98	-	-	-

(3) La catégorie d'actions R a été créée le 08/09/2017 avec une valeur nominale de EUR 100.00.

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Dépôts			-	-
Instruments financiers				
Actions et valeurs assimilées			-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Obligations et valeurs assimilées			59 914 321,56	36,17
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé			59 914 321,56	36,17
AEROPORTS DE PARTS 1.5% 07/04/2025	EUR	200 000,00	210 187,40	0,13
AIRBUS GROUP SE CV 14/06/2021	EUR	100 000,00	109 890,00	0,07
ALLERGAN FUNDING SCS 0.5% 01/06/2021	EUR	400 000,00	400 703,56	0,24
AMADUES CAP MARKET 0.125% 06/10/2020	EUR	200 000,00	199 980,96	0,12
AMPHENOL TECH HLDS GMBH 2.00% 08/10/2028	EUR	100 000,00	100 266,71	0,06
ANZ NEW ZEALAND INTL 0.4% 01/03/2022	EUR	300 000,00	299 602,60	0,18
ARCHER DANIELS MIDLAND C 1.0% 12/09/2025	EUR	200 000,00	199 159,18	0,12
ASSICURAZIONI GENERALI VAR 08/06/2048	EUR	200 000,00	209 226,03	0,13
ATLANTIA SPA 1.625% 03/02/2025	EUR	200 000,00	178 433,97	0,11
AUCHAN SA 1.75% 23/04/2021	EUR	500 000,00	517 013,01	0,31
BARCLAYS PLC 1.875% 23/03/2021	EUR	400 000,00	412 716,71	0,25
BAYER AG 0.05% CV 15/06/2020	EUR	100 000,00	99 357,67	0,06
BBVA 0.75% 11/09/2022	EUR	300 000,00	296 352,74	0,18
BELGIUM 1.00% 22/06/2031	EUR	1 034 000,00	1 031 355,51	0,62
BNP PARIBAS TF/TV 20/03/2026	EUR	300 000,00	316 639,11	0,19
BONOS TESORERIA PESOS 01/03/2026DIRTY	CLP	390 000 000,00	508 155,20	0,31
BPCE 5.75% 13/02/2019	EUR	700 000,00	710 128,13	0,43
BPCE SA 2.875% 22/04/2026	EUR	200 000,00	212 432,88	0,13
BRISA CONCESSAO RODOV SA 3.875% 01/04/2021	EUR	400 000,00	444 243,01	0,27
BRITISH TELECOMMUNICATION 0.625% 10/03/2021	EUR	400 000,00	404 447,95	0,24
BUONI POLINAALI DES TES 2% 01/02/2028	EUR	3 030 000,00	2 926 446,46	1,77
BUREAU VERITAS 3.125% 21/01/2021	EUR	300 000,00	325 412,67	0,20
CAP GEMINI 2.5% 01/07/2023	EUR	200 000,00	216 567,95	0,13
CAPGEMINI SA 0.5% 09/11/2021	EUR	500 000,00	502 576,71	0,30
CELANESE US 3.25% 15/10/2019	EUR	500 000,00	516 071,43	0,31
CHRISTIAN DIOR SA 1.375% 19/06/2019	EUR	500 000,00	505 129,45	0,30
CHRISTIAN DIOR SE 0.75% 24/06/2021	EUR	900 000,00	912 299,18	0,55
COCA-COLA HBC FINANCE BV 1.8750% 11/11/2024	EUR	100 000,00	105 692,26	0,06
CRED AGRI 6.25% 17/04/2019TSR	EUR	1 100 000,00	1 134 372,01	0,68
CREDIT AGRICOLE SA 3.39% 18/10/2023	EUR	200 000,00	225 498,64	0,14
CRH FIN 1.75% 16/07/2021	EUR	200 000,00	208 299,73	0,13
DAIMLER INTL FINANCE BV 0.25% 09/08/2021	EUR	240 000,00	239 185,64	0,14
DEUTSCHE POST AG CV 0.05% 30/6/2025	EUR	100 000,00	95 532,88	0,06
DEUTSCHE WOHNEN SE 0.6% 05/01/2026	EUR	100 000,00	106 326,71	0,06
EDP FINANC 4.125% 29/06/2020	EUR	500 000,00	540 873,29	0,33
EDP FINANCE BV 1.875% 13/10/2025	EUR	160 000,00	161 514,19	0,10

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
EXOR NV 1.75% 18/01/2028	EUR	100 000,00	96 718,08	0,06
FCE BANK PLC 1.528% 09/11/2020	EUR	700 000,00	704 901,73	0,43
FINMEC FINANCE SA 4.5% 19/01/2021	EUR	437 000,00	484 776,07	0,29
FRANCE 1.75% 25/11/2024	EUR	2 500 000,00	2 745 924,66	1,66
FRANCE OAT i 0.7% 25/07/2030	EUR	3 000 000,00	3 521 458,94	2,13
FRESENIUS FINANCE 3% 01/02/2021	EUR	300 000,00	319 460,00	0,19
FRESENIUS MEDICAL CARE AG & CO KGAA CV 1.125% 31/01/2020	EUR	100 000,00	104 406,90	0,06
GECINA 1.75% 30/07/2021	EUR	300 000,00	312 128,22	0,19
GERMANY i 0.1% 15/04/2023	EUR	2 400 000,00	2 729 692,13	1,65
GERMANY i 0.1% i 15/04/2026	EUR	3 500 000,00	3 985 741,85	2,41
GOLDMAN SACHS GPOUP INC 2% 01/11/2028	EUR	133 000,00	129 123,32	0,08
HAVAS 1.875% 08/12/2020	EUR	500 000,00	513 517,81	0,31
IBERDROLA FINANZAS SAU 1% 07/03/2025	EUR	100 000,00	100 677,40	0,06
ILIAD SA 1.5% 14/10/2024	EUR	100 000,00	91 632,88	0,06
ING GROEP NV VAR 26/09/2029	EUR	100 000,00	95 640,75	0,06
INGENICO GROUP 0% 26/06/2022CONV	EUR	712,00	114 810,00	0,07
INGENICO GROUP SA 1.625% 13/09/2024	EUR	200 000,00	188 517,26	0,11
INMARSAT PLC 3.875% CV 09/09/2023	USD	200 000,00	189 121,44	0,11
INTESA SANPAOLO SPA 1.125% 14/01/2020	EUR	500 000,00	508 055,48	0,31
INTESA SANPAOLO SPA 2.855% 23/04/2025	EUR	100 000,00	99 014,59	0,06
INTL FLAVOR AND FRAGRANCES 0.5% 25/09/2021	EUR	129 000,00	129 731,41	0,08
ITALIAN REPUBLIC 1.85% 15/05/2024	EUR	3 330 000,00	3 325 018,80	2,01
ITALY BTP i 3.10% 15/09/2026	EUR	3 950 000,00	4 873 010,48	2,94
KBC GROUP NV 27/06/2023	EUR	300 000,00	301 126,44	0,18
KFW 1.5% 11/06/2024	EUR	1 020 000,00	1 109 011,07	0,67
LAGARDERE 2.75% 13/04/2023	EUR	100 000,00	104 166,58	0,06
LAND NORDRHEIN WESTFALEN 0.5% 11/03/2025	EUR	1 330 000,00	1 356 576,32	0,82
LCL SA 4.4% 13/07/2021	EUR	700 000,00	780 573,04	0,47
LEASEPLAN CORPORATION NV 1.00% 24/05/2021	EUR	1 000 000,00	995 036,99	0,60
LLOYDS BANK GROUP PLC VAR 15/01/2024	EUR	100 000,00	95 934,45	0,06
LLYODS TBS 6.5% 24/03/2020	EUR	500 000,00	558 776,71	0,34
MANPOWERGROUP 1.75% 22/06/2026	EUR	200 000,00	202 389,86	0,12
MEDIOBANCA SPA 0.625% 27/09/2022	EUR	200 000,00	190 235,62	0,11
MEDIOBANCA SPA 1.625% 19/01/2021	EUR	600 000,00	611 962,60	0,37
MEXICO 10% 05/12/2024	MXN	110 000,00	521 997,02	0,32
MEXICO 8% 11/06/2020	MXN	112 000,00	496 779,48	0,30
MONDELEZ INTERNATIONAL 1.625% 20/1/2023	EUR	100 000,00	105 329,32	0,06
MORGAN STANLEY 2.375% 31/03/2021	EUR	600 000,00	638 153,42	0,39
MTU AERO ENGINES AG CV 0.125% 17/05/2023	EUR	100 000,00	139 169,11	0,08
NATIONWIDE BLDG 6.75% 22/07/2020	EUR	400 000,00	446 925,48	0,27
NATIONWIDE BLDG SOCIETY VAR 08/03/2026	EUR	367 000,00	353 520,04	0,21
NORDEA BANK AB VAR PERP	EUR	200 000,00	183 475,89	0,11
ORANGE TF/TV PERP	EUR	150 000,00	162 446,51	0,10

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
PETROLEOS MEXICANOS 2.50% 21/08/2021	EUR	200 000,00	199 349,32	0,12
PRICELINE GROUP INC/THE 2.15% 25/11/2022	EUR	100 000,00	105 919,73	0,06
PROSEGUR CIA DE SEGURIDA 1% 08/02/2023	EUR	200 000,00	199 482,74	0,12
PSA BANQUE FINANCE 0.5% 17/01/2020	EUR	300 000,00	302 192,47	0,18
RABOBANK NEDERLAND TF/TV 26/05/2026	EUR	200 000,00	210 241,10	0,13
RB SCOTLD 5.5% 23/03/2020	EUR	500 000,00	552 797,95	0,33
RCI BANQUE SA 0.50% 15/09/2023	EUR	400 000,00	382 842,74	0,23
RCI BANQUE SA 0.625% 10/11/2021	EUR	800 000,00	793 619,73	0,48
RENAULT SA 1% 18/04/2024	EUR	100 000,00	97 262,33	0,06
REPSOL INTL 3.625% 07/10/2021	EUR	500 000,00	550 869,86	0,33
ROYAL BANK OF SCOTLAND GROUP 5.375% 30/09/2019	EUR	500 000,00	525 944,86	0,32
ROYAL BK SCOTLND GRP PLC 2.50% 22/03/2023	EUR	200 000,00	208 071,51	0,13
SAFRAN SA FRN 28/06/2021	EUR	300 000,00	299 023,05	0,18
SANTANDER ISSUANCES 3.125% 19/01/2027	EUR	200 000,00	207 476,03	0,13
SEB SA 1.5% 31/05/2024	EUR	100 000,00	100 291,78	0,06
SECURITAS AB 1.25% 06/03/2025	EUR	100 000,00	100 637,67	0,06
SNAM SPA 1% 18/09/2023	EUR	100 000,00	100 233,15	0,06
SOCIETE GENERALE 2.625% 27/02/2025	EUR	300 000,00	312 358,36	0,19
SPAIN i 1% 30/11/2030	EUR	650 000,00	719 147,49	0,43
SSE PLC 1.375% 04/09/2027	EUR	120 000,00	116 106,99	0,07
TELEFONICA EMISTONES SAU 0.318% 17/10/2020	EUR	500 000,00	502 089,78	0,30
TELEFONICA PARTICIPACION 0% 09/03/2021CV	EUR	100 000,00	98 890,00	0,06
TERNA SPA 23/07/2018	EUR	165 000,00	166 005,37	0,10
TOTAL VAR PERP	EUR	100 000,00	101 646,64	0,06
UNIBAIL RODAMCO SE VAR PERP	EUR	100 000,00	95 287,53	0,06
UNICREDIT SPA 3.25% 14/01/2021	EUR	300 000,00	322 296,16	0,19
UNICREDIT SPA 1% 18/01/2023	EUR	400 000,00	378 595,62	0,23
VALEO SA 0% CV 16/6/2021	USD	200 000,00	156 917,29	0,09
VEOLIA ENVIRONNEMENT SA 0% CV 15/03/2021	EUR	7 800,00	233 142,00	0,14
VF CORP 0.625% 20/09/2023	EUR	150 000,00	150 239,69	0,09
VOLKSWAGEN LEASING GMBH 0.75% 11/08/2020	EUR	500 000,00	504 139,73	0,30
VONOVIA FINANCE BV 1.625% 15/12/2020	EUR	400 000,00	410 258,36	0,25
WENDEL SA 1.875% 10/04/2020	EUR	400 000,00	412 186,85	0,25
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Titres de créances			81 000 632,59	48,91
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé			81 000 632,59	48,91
Titres de créances négociables			71 993 796,59	43,47
BFCM EONIA+0.15% 14/11/2019	EUR	7 000 000,00	6 996 667,58	4,22
BPCE EONIA+0.16% 04/10/2019	EUR	6 000 000,00	5 998 277,73	3,62
CREDIT AGRICOLE SA EONIA+0.18% 20/12/2019	EUR	5 000 000,00	4 997 739,53	3,02
CREDIT INDUSTRIEL ET COM EONIA+0.17% 20/12/2019	EUR	5 000 000,00	4 997 464,26	3,02
DECATHLON SA ZCP 18/01/2019	EUR	7 000 000,00	7 000 742,00	4,23
FINANCIERE AGACHE ZCP 11/02/2019	EUR	6 000 000,00	6 001 548,00	3,62

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
FMARC DE LACHARRIE ZCP 28/01/2019	EUR	6 000 000,00	6 000 168,00	3,62
GECINA ZCP 21/06/2019	EUR	5 000 000,00	5 005 500,00	3,02
NATIXIS EONIA+0.15% 08/10/2019	EUR	6 000 000,00	5 997 941,49	3,62
SAVENCIA SA ZCP 15/02/2019	EUR	7 000 000,00	7 001 771,00	4,23
VICAT ZCP 03/09/2019	EUR	7 000 000,00	6 997 032,00	4,22
VILOGIA SOCIETE ANONYME D'HLM ZCP 16/09/2019	EUR	5 000 000,00	4 998 945,00	3,02
Autres titres de créances			9 006 836,00	5,44
ATOS SE ZCP 22/05/2019	EUR	5 000 000,00	5 002 960,00	3,02
DAIMLER INTERNATIONAL FI ZCP 02/09/2019	EUR	4 000 000,00	4 003 876,00	2,42
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Organismes de placement collectif			16 075 611,48	9,71
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			16 075 611,48	9,71
ISHARES SURO HIGH YIELD CORP BOND UCITS ETF	EUR	68 000,00	6 798 980,00	4,10
OFI RS EUROPEAN CONVERTIBLE BOND IC	EUR	73 150,00	5 300 449,00	3,20
OFI RS LIQUIDITES	EUR	911,3581	3 976 182,48	2,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'Union européenne			-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés			-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés			-	-
Autres organismes non européens			-	-
Opérations temporaires sur titres financiers			-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension			-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés			-	-
Titres financiers empruntés			-	-
Titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension			-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés			-	-
Autres opérations temporaires			-	-
Opérations de cession sur instruments financiers			-	-
Contrats financiers			319 605,26	0,19
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé			-	-
Appel marge EUR	EUR	320 990,00	320 990,00	0,19
Appel marge USD	USD	-325 593,75	-284 821,55	-0,17
EURO BOBL 0319	EUR	-195,00	-50 700,00	-0,03
EURO BUND 0319	EUR	-350,00	-241 490,00	-0,15
RX/201902/P/161.	EUR	160,00	-28 800,00	-0,02
US 10 YR NO 0319	USD	151,00	284 821,55	0,17
Autres opérations			319 605,26	0,19
CDSREF/10,000,000.	EUR	4 933 300,00	319 605,26	0,19
Autres instruments financiers			-	-

Inventaire du portefeuille au 31 décembre 2018 (suite)

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur boursière	% Actif Net
Créances			1 612 065,61	0,97
Dettes			-429 087,52	-0,26
Comptes financiers			7 134 461,51	4,31
ACTIF NET			165 627 610,49	100,00

OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN

Société d'Investissement à Capital Variable

**Siège social : 20-22, rue Vernier
75017 PARIS**

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2018

Aux actionnaires,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

REFERENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDEPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

L'évaluation du portefeuille a été effectuée en conformité avec les méthodes décrites dans l'annexe. Nous avons revu le caractère approprié de ces méthodes, et leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX PORTEURS DE PARTS

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de la SICAV et dans les autres documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration de la SICAV.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction de la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 28 mars 2019
Le Commissaire aux comptes
APLITEC, représentée par



Bruno DECHANCÉ

SICAV OFI GLOBAL BOND ABSOLUTE RETURN

Texte des résolutions proposées à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 avril 2019

En matière Ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration, en ce compris les dispositions sur le gouvernement d'entreprise, et des rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos le 31 décembre 2018, approuve tels qu'ils ont été présentés les comptes de cet exercice se soldant par un bénéfice de **1 897 529,02 €**.

Elle approuve également les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par un bénéfice distribuable de **1 016 426,96 €**.

Au niveau de l'affectation du résultat

Conformément à l'article 27 des statuts, le résultat net est réparti entre les catégories d'actions :

→ Catégorie d'actions I (capitalisation / distribution)	427 612,60 €
→ Catégorie d'actions XL (capitalisation / distribution)	588 813,88 €
→ Catégorie d'actions R (capitalisation)	0,48 €

formant ensemble un résultat distribuable de **1 016 426,96 €**

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que la SICAV a opté pour la capitalisation au titre des 5 derniers exercices.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018 se soldant par une moins-value nette de frais de **4 891 967,85 €**.

Au niveau de l'affectation des plus ou moins-values nettes

Conformément à l'article 27 des statuts, les plus-values nettes de frais sont réparties entre les catégories d'actions :

→ Catégorie d'actions I (capitalisation / distribution)	- 2 551 330,02 €
→ Catégorie d'actions XL (capitalisation / distribution)	- 2 340 635,09 €
→ Catégorie d'actions R (capitalisation)	- 2,74 €

formant ensemble une moins-value nette de frais de **- 4 891 967,85 €**

Cette moins-value nette de frais sera capitalisée.

Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale prend acte qu'aucune convention et engagement autorisés relevant des articles L 225-38 et L 225-39 du Code de commerce n'ont été conclus au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

CINQUIEME RESOLUTION

Le Conseil d'Administration, conformément à la politique de droit de vote en vigueur du Groupe OFI n'a pas sollicité auprès des actionnaires le quitus pour lui-même.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après en avoir délibéré, décide de renouveler le mandat de membre du Conseil d'Administration de **Monsieur Vincent RIBUOT**, pour une durée de 6 ans, soit jusqu'à l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale fixe à **3 000 euros** maximum le montant global des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration pour l'exercice appelé à être clôturé le 31 décembre 2018.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal aux fins d'accomplir toutes formalités de dépôt, de publicité et autres.

*Cette résolution est **adoptée** à l'unanimité.*